

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

TICKOPUR R 27

Date de révision: 22.06.2023 No: 83020 Page 1 de 9

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

TICKOPUR R 27

UFI: U110-801U-7005-SDRD

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Détergent. Nettoyant spécial, acide, pour bain ultrasonique, concentré.

Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: DR.H.STAMM GmbH Chemische Fabrik

Rue: Heinrichstr. 3 – 4
Lieu: 12207 Berlin, GERMANY
Téléphone: +49 30 76880-280
e-mail: info@dr-stamm.de
Internet: www.dr-stamm.de

Service responsable: sdb@dr-stamm.de, Tel.: +49 30 76880-258

1.4. Numéro d'appel d'urgence: 24-hours-emergency: Giftnotruf Berlin: +49 30 30686700 (german, english)

Information supplémentaire

Numéros d'urgence : 24/24 – 7/7 ANGERS • 02 41 48 21 21 BORDEAUX • 05 56 96 40 80 LILLE • 08 00 59 59 59 LYON • 04 72 11 69 11 MARSEILLE • 04 91 75 25 25 NANCY • 03 83 22 50 50 PARIS • 01 40 05 48 48

TOULOUSE • 05 61 77 74 47

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Skin Corr. 1; H314 Eye Dam. 1; H318

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Acide phosphorique ... % C12-C14 Ethoxylate d'alcool gras

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

TICKOPUR R 27

Date de révision: 22.06.2023 No: 83020 Page 2 de 9

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

Nº CAS	Substance				
	N° CE	Nº Index	N° REACH		
	Classification (Règlement (CE) nº	1272/2008)			
7664-38-2	Acide phosphorique %				
	231-633-2	015-011-00-6	01-2119485924-24		
	Skin Corr. 1B; H314				
7732-18-5	Eau				
	231-791-2				
68439-50-9	C12-C14 Ethoxylate d'alcool gras			<10,0 %	
	-		*		
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1, Aquation	Chronic 3; H302 H318 H412			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	Nº CE	Substance	Quantité			
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA					
7664-38-2	231-633-2	Acide phosphorique %				
	Skin Corr. 1B; F 25	Skin Corr. 1B; H314: >= 25 - 100				
68439-50-9	-	C12-C14 Ethoxylate d'alcool gras	<10,0 %			
	par voie orale:	ie orale: DL50 = <2000 mg/kg				

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) nº 648/2004

5 % - < 15 % agents de surface non ioniques.

Information supplémentaire

*Polymer

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Après inhalation

En cas d'une inhalation d'aérosols/de brouillards/de projections : Consulter un médecin. Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver avec: Eau et savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Consulter un médecin.



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

TICKOPUR R 27

Date de révision: 22.06.2023 No: 83020 Page 3 de 9

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptômatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau. Mousse. Eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes nitriques (NOx). Dioxyde de carbone (CO2). Phosphore oxydes.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement spécial de protection en cas d'incendie: Utiliser une protection respiratoire adéquate En cas d'incendie et/ou d' explosion, ne pas respirer les fumées.

Information supplémentaire

Le matériau n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Tenir toute personne non protégée à l'écart. Se tenir du côte du vent. Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'un masque respiratoire. Evacuer les personnes en lieu sûr.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Eviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Autres informations

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Matière appropriée pour recueillir le produit : Sable liant universel. terre. Sciure de bois.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants : contact avec la peau. contact avec les yeux.

Préventions des incendies et explosion

Le produit n'est pas: Comburant. Inflammable. Explosif.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

TICKOPUR R 27

Date de révision: 22.06.2023 No: 83020 Page 4 de 9

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Stocker uniquement dans les récipients d'origine.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
7664-38-2	Acide phosphorique	0,2	1		VME (8 h)	
		0,5	2		VLE (15 min)	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Désignation							
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur				
7664-38-2	Acide phosphorique %							
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	systémique	10,7 mg/m³				
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	1 mg/m³				
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	2 mg/m³				

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Matériau approprié:

PE (polyéthylène). Epaisseur du revêtement: 0,5 mm période de latence: >=8h

CR (polychloroprènes, Caoutchouc chloroprène). 0,5 mm période de latence: >=8h

NBR (Caoutchouc nitrile). 0,35 mm période de latence: >=8h

Caoutchouc butyle. FKM (Caoutchouc fluoré). 0,5 mm période de latence: >=8h

Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière. Modèles de gants recommandés : Camapren 722, Producteur: KCL, ou des produits similaires d'autres

fabricants.

Protection de la peau

Blouse de laboratoire.

Protection respiratoire

Protection respiratoire non nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide

Couleur: incolore - jaune clair
Odeur: caractéristique

Testé selon la méthode

Point de fusion/point de congélation: -20 °C

DR·H·STAMM GmbH Chemische Fabrik

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

TICKOPUR R 27

Date de révision: 22.06.2023 No: 83020 Page 5 de 9

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

100 °C

et intervalle d'ébullition:

non inflammable

Point d'éclair: pH-Valeur (à 20 °C):

1,9 (1 %) DGF H-III 1

Hydrosolubilité:

complètement miscible

(à 20 °C)

Densité (à 20 °C): 1,36 g/cm³ DIN 12791

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion non explosif.

Propriétés comburantes

non comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Point de sublimation: n.a.
Point de ramollissement: n.a.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun produit de décomposition dangereux s'il est manipulé correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable dans conditions ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun produit de décomposition dangereux s'il est manipulé correctement.

10.4. Conditions à éviter

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

10.5. Matières incompatibles

Alcalis (bases), concentré. Métaux alcalins.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux s'il est manipulé correctement.

Information supplémentaire

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë, par voie orale DL50: 1530 mg/kg, Rat.

Toxicité aiguë, dermique CL50: 1,69 mg/l 1h, Rat.

Les indications se rapportent aux principaux composants.

ETAmél calculé

ATE (orale) 6345,2 mg/kg

N° CAS	Substance								
	Voie d'exposition Dose Espèce Source Méthode								
68439-50-9	C12-C14 Ethoxylate d'alc	C12-C14 Ethoxylate d'alcool gras							
	orale	DL50 <2000 mg/kg	rat		Cesio-Recommendati on				



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

TICKOPUR R 27

Date de révision: 22.06.2023 No: 83020 Page 6 de 9

Irritation et corrosivité

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. (Sur la base des données de contrôle)

Provoque de graves lésions des yeux. (Sur la base des données de contrôle)

Effet irritant sur la peau : corrosif. Effet irritant sur l'oeil: corrosif.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. non sensibilisant.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

En cas d'un déversement conforme en faibles concentrations dans des stations d'épuration biologique adéquates, des perturbations de la dégradabilité des boues activées sont peu probables.

Nº CAS	Substance	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose		[h] [d]	Espèce	Source	Méthode	
7664-38-2	Acide phosphorique %							
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	138 mg/l	96 h	Gambusia affinis			
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>100		Desmodesmus subspicatus			
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	>100	48 h	Gambia magna			

12.2. Persistance et dégradabilité

Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Nº CAS	Substance						
	Méthode	Valeur	d	Source			
	Évaluation						
68439-50-9	C12-C14 Ethoxylate d'alcool gras						
	OECD 301F	>60 %	28				
	easily biodegradable						

12.3. Potentiel de bioaccumulation

En raison des données disponibles relatives à l'élimination/la décomposition et le potentiel de bioaccumulation, des effets nocifs à long terme pour l'environnement sont peu probables.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH. non applicable



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

TICKOPUR R 27

Date de révision: 22.06.2023 No: 83020 Page 7 de 9

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

L'attribution d'un code déchet/d'une désignation déchet doit être effectuée conformément aux spécificités des secteurs et process du catalogue CED.

Code d'élimination des déchets - Produit

200129

DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; fractions collectées séparément (sauf section 15 01); détergents contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

200129

DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; fractions collectées séparément (sauf section 15 01); détergents contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre	(ADR/RID)
---------------------	-----------

14.1. Numéro ONU ou numéro UN1805

d'identification:

14.2. Désignation officielle de ACIDE PHOSPHORIQUE LIQUIDE EN SOLUTION

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 8

transport:

14.4. Groupe d'emballage:IIIÉtiquettes:8Code de classement:C1Quantité limitée (LQ):5 LCatégorie de transport:3N° danger:80Code de restriction concernant lesE

tunnels:

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN1805

d'identification:

14.2. Désignation officielle de PHOSPHORIC ACID SOLUTION

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 8

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes:

Marine pollutant:

Dispositions spéciales:

223

DR·H·STAMM GmbH Chemische Fabrik

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

TICKOPUR R 27

Date de révision: 22.06.2023 No: 83020 Page 8 de 9

Quantité limitée (LQ): 5 L EmS: F-A, S-B **Autres informations utiles (Transport maritime)**

Excepted Quantity: E1

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN1805

d'identification:

14.2. Désignation officielle de PHOSPHORIC ACID SOLUTION

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 8

transport:

14.4. Groupe d'emballage:IIIÉtiquettes:8Dispositions spéciales:A3 A803Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):1 L

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 852
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 856
IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

Autres informations utiles (Transport aérien)

Excepted Quantity: E1 Passenger-LQ: Y841

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3

2004/42/CE (COV): 0 % (0 g/l)

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente: 1.1., 1.4., 2.1., 3.2., 7.1., 8.2., 9.1., 9.2., 11.1., 12.1., 12.2., 12.5., 12.6., 12.7., 15.1., 16.

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Skin Corr. 1; H314	Sur la base des données de contrôle
Eye Dam. 1; H318	Sur la base des données de contrôle

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

TICKOPUR R 27

Date de révision: 22.06.2023 No: 83020 Page 9 de 9

Information supplémentaire

Indications de stage professionnel: Observer le mode d'emploi sur l'étiquette.

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Utilisations identifiées

N°	Court titre	LCS	SU	PC	PROC	ERC	AC	TF	Spécification
1	TICKOPUR R 27	IS, PW	0	35	8a, 9, 13	8a, 8b	0	26	

LCS: Étapes du cycle de vie PC: Catégories de produits

ERC: Catégories de rejet dans l'environnemen

TF: Fonctions techniques

SU: Secteurs d'utilisation PROC: Catégories de processus AC: Catégories d'articles

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)